

*A Son Eminence*

*Le Cardinal SIMEONI,*

*Préfet de la S. C. de la Propagande.*

Les soussignés, membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, déclarent à Sa Sainteté Léon XIII, le Pape régnant, et à la Sacrée Congrégation de la Propagande :

1o. Qu'ils sont membres de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, corps politique, donnant l'enseignement médical, à Montréal, depuis près d'un demi siècle ;

2o. Que, dans le cours de l'été et au commencement de l'automne dernier, en l'absence de deux des soussignés, le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, a induit six des membres de l'Ecole de Médecine à voter une union avec l'Université Laval, laquelle union aurait eu pour effet certain de faire disparaître en deux ans la charte, l'autonomie et l'existence même de l'Ecole de Médecine ;

3o. Que les soussignés se sont opposés à cette union ;

4o. Que cette union était illégale et, par suite, d'une nullité absolue, ainsi que la chose ressort à l'évidence des consultations d'avocats ;

5. Que cette union a été rompue en fait et que l'Ecole de Médecine et l'Université Laval à Montréal donnent maintenant des cours séparés, comme par le passé ;

6o. Que, toutefois, à l'instance du Vice-Recteur de l'Université Laval, les tentatives de faire disparaître l'Ecole de Médecine se continuent sous une autre forme ; qu'on a formé le projet de faire amender la charte civile de l'Ecole de Médecine de manière à forcer civilement les soussignés à subir une union dont ils ne veulent pas ;

7o. Que les soussignés ne sont pas opposés à une union avec Laval, pourvu que la charte, l'autonomie et l'existence corporative de l'Ecole de Médecine soient sauvegardées ; que le dix-neuf de novembre dernier, ils ont adressé à Sa Grandeur Monseigneur Fabre, Archevêque de Montréal, des déclarations dont ils annexent copie aux présentes ;

8o. Qu'ils adhèrent de nouveau à ces déclarations ; qu'ils les répètent, par les présentes, à la Sacrée Congrégation de la Propagande ;